

L'excellence sans l'élitisme

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (C.R.I) de musique René Guizien est l'établissement d'enseignement artistique de Fougères Communauté, placé sous le contrôle pédagogique du Ministère de la Culture. Son champ d'action dépasse largement le territoire de la communauté de communes.

Le CRI assume **deux missions** indissociables inscrites au cœur du projet global de formation artistique : **l'enseignement et l'action culturelle.**

Le CRI propose dans son *projet d'établissement 2013-2016* de concilier un enseignement de qualité avec une démarche d'ouverture en direction de tous publics.

Le Conservatoire, qui met déjà en œuvre des dispositifs qui participent fortement au développement de **l'éducation artistique et culturelle**, poursuivra son rôle fondamental d'initiation et de sensibilisation à la pratique musicale pour tous.

Deux objectifs prioritaires seront poursuivis :

1. Le développement de la pédagogie collective
2. La reconnaissance de l'orchestre d'harmonie René Guizien comme premier ensemble du conservatoire ayant vocation à accueillir, en ses rangs, les élèves dès leur 3ème année de cycle II.

SCHÉMA D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

EVEIL – INITIATION

Eveil 5/6 ans 5/6 ans – durée 1 à 2 ans

Tutti 7 ans – durée 1 an

PARCOURS DIPLOMANT

1^{er} Cycle – à partir du CE2 (8ans), durée entre 3 et 5 ans

2^{ème} Cycle - durée entre 3 et 5 ans

3^{ème} Cycle - durée entre 1 et 2 ans

PARCOURS CONTINUÉ

Parcours Personnalisé, Formation Complémentaire, Ensemble

durée 1 an renouvelable selon la formule choisie

PARCOURS ADULTE

durée 1 an renouvelable dans la limite des places disponibles

PARCOURS JAZZ et MUSIQUES ACTUELLES

A partir de 13 ans

Guitare électrique, guitare basse, guitare d'accompagnement,

piano variété, batterie, jazz band, atelier improvisation

durée 5 ans maximum

PARCOURS CHANT

durée variable selon le cursus choisi

EVEIL - INITIATION

Le dispositif ***Éveil-Initiation*** est une offre structurée d'initiation à la musique. Elle s'organise en deux phases et est prise en charge par les musiciens intervenant en milieu scolaire et les professeurs d'instrument.

Phase 1 : Éveil musical 5/6 ans - durée 1 à 2 ans

L'éveil musical favorise la sensibilité artistique et la curiosité du jeune enfant par le développement du sens de l'écoute, du rythme et de la mémorisation.

Les enseignements proposent une démarche musicale collective. Ils favorisent la mise en relation de l'enfant avec le monde sonore par la découverte d'instruments variés, la pratique vocale et l'écoute musicale.

OBJECTIFS	Ouvrir et affiner les perceptions Développer la curiosité et l'imaginaire Développer la sensorialité, la créativité Préparer à l'entrée dans l'apprentissage instrumental
CONDITIONS D'ADMISSION	Avoir 5 ou 6 ans au 31 décembre de l'année d'inscription. Dans la limite de 12 enfants/cours max. Dans la limite des places disponibles
ORGANISATION	Cours collectif Durée hebdomadaire des cours : 50 minutes Durée de l'éveil : entre un et deux ans suivant l'âge
CONTENUS	Éducation à l'écoute, associée à l'élaboration d'un vocabulaire sur les sons et la musique. Jeux instrumentaux, vocaux et corporels affinant la perception auditive et le geste Initiation au rythme Pratique collective du chant Découverte des instruments enseignés au conservatoire
ÉVALUATION	Évaluation continue transmise aux familles. L'avis des enseignants peut aider à préciser les choix futurs de pratique instrumentale.
ET APRÈS....	Selon l'âge, possibilité de faire une deuxième année en <i>Eveil</i> (pour les 6 ans au 31 décembre de l'année d'inscription) ou en <i>Initiation-Tutti</i> (pour les 7 ans au 31 décembre de l'année d'inscription)

Phase 2 : Initiation en Tutti - durée 1 an	
Dans la continuité de la phase d'éveil 5/6 ans, cette période offre la possibilité de poursuivre la formation à travers des ateliers qui permettent une expérimentation plus approfondie instrumentale et/ou vocale.	
OBJECTIFS	Accompagner la découverte et le choix de pratiques instrumentales et/ou vocales en collectif Construire la motivation
CONDITIONS D'ADMISSION	Avoir 7 ans le 31 décembre de l'année d'inscription. Avoir ou non suivi la phase 1 d'initiation Dans la limite des places disponibles
ORGANISATION	Les ateliers TUTTI Les différents ateliers font découvrir aux enfants les pratiques qui leur sont accessibles. Le chant choral et une première pratique des instruments leur permettent d'aborder ensuite le 1 ^{er} cycle. Cours hebdomadaire de 1h00 à 1h30 Tutti Rythme et Chanson : 1h00 - de 8 à 12 élèves Tutti Fanfar'ons : 1h00 - de 6 à 8 places Tutti Orchestra : 1h30 - 15 élèves Tutti Breizh : 1h00 - de 4 à 6 élèves
CONTENUS	Tutti Rythme et Chanson : <i>Atelier de pratique collective autour du chant, des jeux rythmiques, corporels et avec l'utilisation de petites percussions.</i> Tutti Fanfar'ons : <i>Atelier de pratique instrumentale collective proposant une initiation aux instruments de musique d'ordonnance : clairons et tambour</i> Tutti Orchestra : <i>Tutti orchestra est un atelier de pratique collective proposant une première phase de découverte de la pratique instrumentale.</i> Tutti Breizh : <i>Tutti Breizh est un atelier de pratique collective autour du répertoire de la musique traditionnelle bretonne. Il permet, par transmission orale, de s'initier au tin whistle.</i>
ÉVALUATION	Évaluation continue sous forme de bulletins semestriels transmis aux familles
ET APRÈS...	Accéder au 1 ^{er} cycle

PARCOURS DIPLOMANT

PREMIER CYCLE - durée 3 à 5 ans

concerne toutes les disciplines instrumentales, sauf chant (voir fiche parcours chant), sauf musiques actuelles (voir fiche jazz et musiques actuelles).

Les instruments enseignés au CRI Fougères-Communauté sont : piano, violon, alto, violoncelle, trompette, trombone, tuba, cor, flûte, clarinette, hautbois, saxophone, percussions, tambour, accordéon diatonique, cornemuse, bombarde, flûte irlandaise.

Les contenus du 1^{er} cycle privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation.

Ils mettent en œuvre les bases de la pratique collective et individuelle, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves. La place faite à la globalité des démarches et à l'évaluation continue est essentielle. La poursuite de ces objectifs convient parfaitement à l'accueil des enfants débutants.

Le 1^{er} cycle constitue une première expérience cohérente d'une pratique musicale personnelle. Il permet également des acquisitions durables en vue d'une pratique autonome en trouvant un premier aboutissement au cours ou à la fin du 2^{ème} cycle.

OBJECTIFS	Acquérir des savoir-faire et des connaissances au service des pratiques collectives instrumentales et vocales Constituer les bases de pratique et de culture musicales Construire la motivation et la méthode S'engager dans une pratique instrumentale et/ou vocale
CONDITION D'ADMISSION	Avoir au minimum 8 ans au 31 décembre de l'année d'inscription, sauf pour le chant individuel âge minimum 15 ans. Avoir ou non suivi une année d'initiation Avoir suivi l'atelier Tutti Orchestra pour poursuivre en Poly'sons Dans la limite des places disponibles par classe instrumentale
CONTENUS	Pratiques instrumentales et vocales individuelles, semi-collectives et collectives Solfège : par le chant, par le rythme, par le développement de la curiosité de l'élève, le solfège permet la compréhension globale de la partition écrite. La pratique chorale est valorisée les deux premières années comme moyen privilégié d'apprentissage de la formation de l'oreille et de la perception rythmique. Les pratiques d'ensemble : les ensembles de classe de cycle I, les orchestres, les ensembles vocaux, ou batterie fanfare . La pratique d'ensemble est obligatoire à partir de CI/3 instrumental.
ORGANISATION	Deux dispositifs de formation instrumentale coexistent pour la 1ère année du Cycle I : - Un dispositif collectif Poly'sons (pour les instruments de l'orchestre), propose une formation où la pratique instrumentale est, dès le début,

collective. La pratique individuelle est fonction des acquisitions nécessaires à la réalisation musicale et à la progression de l'élève.

- Un **dispositif individualisé** qui consiste en un parcours de formation associant pratiques instrumentales, solfège et chant choral.

A - Dispositif collectif : Poly'sons

Comme précédemment en Tutti Orchestra, une séance unique hebdomadaire est séquencée de sorte que l'élève s'initie à l'instrument et à la pratique orchestrale sur des morceaux adaptés à son âge dont il étudie le codage avec un musicien intervenant en milieu scolaire.

- Cycle I/1 : Cours collectif Poly'sons, 1h30

B – Dispositif individualisé

Une à deux fois par semaine :

- Cycle I/1

Chant Choral/Solfège : 1h00

Pratique instrumentale : 30 mn

Possibilité de pratiques instrumentales collectives sous la responsabilité de l'enseignant

A partir de la deuxième année du cycle I, les deux dispositifs se rejoignent

- Cycle I/2 :

Chant Choral/Solfège: 1h00

Pratique instrumentale : 30 mn

Possibilité de pratiques instrumentales collectives sous la responsabilité de l'enseignant (ensembles de classe junior)

- Cycle I/3 entre 2h30 et 3h (1h15 Solfège + ensemble + instrument)

Pratique Instrumentale : 30mn

Solfège : 1h15 en groupe de 15 élèves maxi

Pratique collective vocale ou instrumentale : entre 45mn et 1h15, selon la pratique d'ensemble choisie et avis de l'enseignant de la dominante instrumentale.

liste des pratiques d'ensemble possibles : atelier chanson junior, chœur d'enfants, piano plus, orchestre à cordes junior, les ensembles de classes junior (saxophone, clarinette, flûte traversière, guitare, percussions), la banda des cuivres, ensemble de bombardes.

- Cycle I/4 entre 2h45 et 3h15 (1h30 Solfège + ensemble + instrument)

Pratique Instrumentale : 30mn

Solfège : 1h30 en groupe de 15 élèves maxi

Pratique collective vocale ou instrumentale : Entre 45mn et 1h15, selon pratique d'ensemble choisie

Liste des pratiques d'ensemble possibles selon l'avis de l'enseignant de la dominante instrumentale : chœur d'enfants, atelier chanson junior, piano plus, orchestre à cordes junior, la banda des cuivres, orchestre d'harmonie junior, les ensembles de classes junior (saxophone, clarinette, flûte traversière, guitare, percussions), ensemble de bombardes, harmonie de Fleurigné.

	<p>Cursus grands débutants (âge recommandé à partir de 11 ans) 1h Solfège (le cycle I de Solfège se fait sur deux années au lieu de quatre) 45 mn atelier chanson junior ou ado ou ensemble instrumental si le niveau le permet. 30 mn instrument</p>
EVALUATION	<p>Évaluation continue sous forme de bulletins semestriels transmis aux familles. Pour le solfège, la note moyenne annuelle de 10/20 permet le passage dans le niveau supérieur. Dossier de l'élève (suivi de présence, participation aux manifestations du programme d'action culturelle) Examens de fin de cycle obligatoire à partir de CI/4 en solfège et en instrument. Pour les autres cas, ils doivent être validés au préalable par le Conseil des Enseignants de mi-année. La réussite à l'examen de 1er cycle en instrument (admission avec mention Très Bien Bien et Assez Bien) permet de passer en C II/1 ou d'accéder au parcours personnalisé (voir conditions d'accès fiche PC) après avis de l'équipe pédagogique. Pour le solfège, la note de 10/20 est nécessaire pour passer en CII (examen de fin de cycle + moyenne du contrôle continu de l'année)</p>
ET APRES...	<p>Ce premier cycle de formation peut constituer une première expérience cohérente de pratique musicale. Il peut permettre également des acquisitions durables en vue d'une pratique autonome en trouvant un aboutissement plus approfondi à la fin du 2^{ème} cycle.</p> <p>Cycle II Les contenus et les acquisitions du 2^{ème} cycle du Parcours Diplômant s'inscrivent à la suite du 1^{er} cycle, dans une démarche de progression en vue d'une pratique autonome. Le 2^{ème} cycle constitue une deuxième étape de formation cohérente de pratiques musicales qui peut déboucher sur le Brevet d'Études Musicales (BEM)</p> <p>ou</p> <p>Parcours continué : formule Parcours Personnalisé (âge conseillé 14 ans) Avoir validé le niveau minimum de fin de cycle I en instrument et avoir validé le niveau fin de cycle I de solfège ou à défaut, sur proposition de l'enseignant et avec l'accord du conseil pédagogique ou Avoir réussi le test d'entrée ou Fournir une attestation de niveau d'un autre établissement classé. [commencer un 2^{ème} instrument : dès que l'élève a validé tout son Cycle I, il peut, dans la limite des places disponibles, commencer un deuxième instrument. Toute demande sera étudiée et soumise à l'avis du conseil des enseignants]</p>

CYCLE II – durée 3 à 5 ans

Les contenus et les acquisitions du 2^{ème} cycle du Parcours Diplômant s'inscrivent à la suite du 1^{er} cycle, dans une démarche de progression en vue d'une pratique autonome.

Le 2^{ème} cycle constitue une deuxième étape de formation cohérente de pratiques musicales qui peut déboucher sur le Brevet d'Études Musicales (BEM)

Sa validation nécessite qu'un ensemble de compétences précises aient été acquises.

OBJECTIFS	Acquérir une formation de base - qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière relativement autonome et vise à : - s'approprier un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés. - avoir acquis les bases de sa pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance. (cf schéma d'orientation pédagogique)
CONDITION D'ADMISSION	Avoir réussi l'examen de fin de cycle 1 ou Avoir réussi le test d'entrée ou Fournir une attestation de niveau d'un autre établissement classé.
ORGANISATION	Cours collectif pour le solfège dans la limite de 15 élèves par cours. Cours individuel d'instrument Pratique d'ensemble obligatoire de 1h à 2h hebdomadaire Durée hebdomadaire des cours par année : - Cycle II/1 : entre 3h et 4h (30 mn instrument + 1h30 de solfège + entre 1h ou 2h d'ensemble) (remarque : sauf 45 mn de cours d'instrument pour la cornemuse dès la 1 ^{ère} année) - Cycle II/2 et CII/3: entre 3h15 et 4h15 (45 mn instrument + 1h30 de solfège + entre 1h ou 2h d'ensemble) - Cycle II/4 : entre 3h45 et 4h45 (45 mn d'instrument + 1h45 de solfège + entre 1h et 2h d'ensemble) <i>Liste des pratiques d'ensemble possibles selon l'avis de l'enseignant de la dominante instrumentale</i> : atelier chanson ado, accompagnement piano, piano 4 mains, orchestre à cordes junior, chœur de jeunes, orchestre d'harmonie junior, les ensembles de classes (saxophone, clarinette, flûte traversière, guitare, percussions, bombardes), harmonie René Guizien, batterie fanfare du Pays de Fougères, harmonie de Fleurigné, les bagadous du Pays de Fougères.

	<p>Pour les élèves concernés (à partir du cycle II 3ème année), priorité est donnée à la pratique collective obligatoire au sein de l'harmonie René Guizien.</p>
CONTENU	<p>Pratique vocale et instrumentale individuelle et collective Solfège & arrangement instrumental <i>Pour les instruments des musiques traditionnelles, cuivres et tambour français, le solfège n'est pas obligatoire.</i></p>
EVALUATION	<p>Évaluation continue (bulletins semestriels), dossier de l'élève. Pour le solfège, la note moyenne annuelle de 10/20 permet le passage dans le niveau supérieur. Examen de fin de cycle obligatoire en CII/4 en solfège et en instrument. Pour le Solfège, la note de 10/20 est nécessaire pour passer en C III (examen de fin de cycle + moyenne du contrôle continu de l'année) Assiduité pour la pratique d'ensemble : une pratique orchestrale obligatoire au moins une année scolaire complète dans le cycle pour les instruments de l'orchestre.</p> <p>La réussite à l'examen de CII en instrument (admission avec mention Très Bien, Bien ou Assez Bien) permet de passer en CIII/1 ou d'accéder au Parcours Personnalisé (voir conditions d'accès fiche Parcours Personnalisé) après avis de l'équipe pédagogique. Indépendamment de l'appréciation, l'UV de pratique instrumentale pour l'obtention du BEM peut également être validée par le jury après étude du dossier (contrôle continu) Le BEM est attribué dès lors que les 3 unités de valeur suivantes sont validées : Pratique instrumentale, Pratique d'ensemble assidue (<i>orchestre au moins une année scolaire dans le cycle ou pratique d'ensemble pour les guitaristes & accompagnement pour les pianistes choisie dans la liste des pratiques d'ensemble niveau CII</i>) et Solfège</p>
ET APRES...	<p>Le BEM marque une étape du cursus de formation artistique qui valide une pratique amateur initiale. Ce diplôme n'a pas de valeur professionnelle reconnue dans le domaine artistique mais constitue une reconnaissance du parcours de formation.</p> <p>Cycle III : Le cycle de formation à la pratique amateur constitue l'aboutissement du parcours diplômant proposé par le CRI de Fougères Communauté et débouche sur le Certificat d'Etudes Musicales (CEM).</p> <p>ou</p> <p>Parcours Continué, au choix deux formules (voir fiche ad hoc) : La formule <i>parcours personnalisé</i> (âge conseillé 14 ans), parcours allégé qui peut constituer une fin en soi. En fonction de l'évolution du projet de l'élève et après avis du Conseil des enseignants. La formule Ensemble, l'élève peut intégrer une pratique d'ensemble adaptée à son niveau.</p>

CYCLE III – durée 1 à 2 ans

Le cycle de formation à la pratique amateur constitue l'aboutissement du parcours diplômant proposé par le CRI de Fougères Communauté et peut déboucher sur le Certificat d'Etudes Musicales (CEM).

Il permet de répondre à des demandes et à des besoins tels que :

- accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux précédents cycles et former des amateurs de grande qualité.

OBJECTIFS	S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre des responsabilités le cas échéant. S'orienter pour aller au devant de nouvelles pratiques (autre esthétique, démarche d'invention...)
CONDITIONS D'ADMISSION	Avoir réussi l'examen de fin de cycle II ou Avoir réussi le test d'entrée ou Fournir une attestation de niveau d'un autre établissement classé.
ORGANISATION	Cours collectif pour le solfège dans la limite de 12 élèves par cours (2h par semaine) Cours individuel d'instrument (1h par semaine) Musique de chambre au moins un semestre : 50 mn par semaine Pratique d'ensemble obligatoire de 1h à 2h par semaine
CONTENU	Formation instrumentale individuelle et collective Solfège : une seule année de cycle III Musique de chambre (au moins un semestre) Accompagnement pour les pianistes Pratiques collectives liste des pratiques d'ensemble possibles : orchestre à cordes, les ensembles de classes cycle III (saxophone, clarinette, flûte traversière, guitare, percussions, cuivres), orchestre d'harmonie René Guizien, chœur de jeunes, chorale Vocalis ou chorale Taléa, ensemble de bombardes, batterie fanfare, bagads, harmonie de Fleurigné. Priorité est donnée à la pratique d'ensemble obligatoire au sein de l'harmonie René Guizien.
EVALUATION	-Évaluation continue (musique de chambre, accompagnement pour les pianistes), dossier de l'élève. -Assiduité pour la pratique orchestrale (au moins une année scolaire complète entre le CII/3 et le CIII/2) -Épreuve de milieu de cycle obligatoire à la fin de la 1 ^{er} année. -Examen de fin de cycle pour le solfège : la note de 10/20 est nécessaire pour valider l' UV (examen de fin de cycle + moyenne du contrôle continu de l'année). -Examen de fin de cycle obligatoire à l'issue de la 2 ^{ème} année pour la pratique instrumentale. L'UV est acquise avec l'obtention d'une mention

	<p>Très Bien, Bien ou Assez Bien. En cas de non obtention de l'UV une année supplémentaire peut être accordée selon l'avis du conseil des professeurs.</p> <p>Le CEM est validé dès lors que les 3 unités de valeur suivantes sont validées : Pratique instrumentale, Pratique d'ensemble : orchestre (ou ensemble pour les guitaristes ou accompagnement pour les pianistes) et musique de chambre, Solfège.</p>
ET APRES...	<p>Le 3ème cycle constitue une fin en soi. Ce cycle d'étude se termine par l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM)</p> <p>L'élève peut choisir de continuer son parcours musical en Parcours Continué selon les places disponibles. Deux formules possible : Formation Complémentaire ou Ensemble. (voir fiche ad hoc)</p>

PARCOURS CONTINUÉ – durée variable selon la formule choisie

Ce parcours s’adresse à différents publics :

- **Formule Parcours Personnalisé**, pour les élèves adolescents (âge conseillé 14 ans) qui ont des objectifs d'approfondissement sur une ou plusieurs années, durée un an renouvelable trois fois
- **Formule Formation Complémentaire** (anciennement perfectionnement) : pour les élèves ayant déjà validé un CEM complet souhaitant bénéficier d’une formation complémentaire d’une année dans leur discipline dominante, dans la limite des places disponibles.
- **Formule Ensemble**, pour les élèves qui souhaitent poursuivre une pratique instrumentale ou vocale en pratique(s) collective(s) uniquement. Ce parcours regroupe toute l’offre de formation proposée en pratique collective. Un an renouvelable selon les places disponibles.

OBJECTIFS	<p><u>Objectifs généraux</u> Offrir la possibilité de poursuivre une pratique ou un apprentissage instrumental personnalisé, adapté au projet et aux capacités de l’élève.</p> <p><u>Objectifs particuliers à chaque formule</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Personnalisé (âge conseillé 14 ans) : poursuivre des objectifs d'approfondissement sur une ou plusieurs années. Ce parcours s'adresse aux élèves qui ne souhaitent pas suivre un parcours diplômant, à ceux qui n'ont pas tous les acquis nécessaires pour le suivre. Elle permet aux élèves ayant déjà validé une formation musicale et instrumentale minimum de poursuivre un parcours allégé et adapté à la réalisation du projet de l’élève. durée un an renouvelable trois fois - Formation Complémentaire : bénéficier d’une formation complémentaire d’une année et leur permettre d’approfondir le répertoire de leur instrument et leur culture musicale. Durée un an dans la limite des places disponibles - Ensemble : permettre au musicien amateur de poursuivre une pratique collective hors cursus de formation complète.
CONDITIONS D’ADMISSION	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours Personnalisé Avoir validé le niveau minimum de fin de cycle I en instrument Avoir validé le niveau fin de cycle I de solfège ou à défaut, sur proposition de l'enseignant et avec l'accord du conseil pédagogique ou Avoir réussi le test d'entrée ou Fournir une attestation de niveau d'un autre établissement classé. - Formation Complémentaire Etre âgé de moins de 25 ans et avoir terminé un parcours diplômant dans sa dominante. - Ensemble

	<p>Selon le niveau de maîtrise instrumentale ou vocal. En fonction des places disponibles. Le niveau minimum de pratique instrumentale ou vocal requis est apprécié directement par l'enseignant responsable de l'ensemble souhaité à chaque début d'année scolaire.</p>
ORGANISATION	<p>- Parcours Personnalisé Cours collectif instrumental sur la base de 30 mn par élève Pratique collective obligatoire</p> <p>- Formation Complémentaire Durée : 1 an dans la limite des places disponibles Cours individuel instrumental de 45 mn hebdomadaire Une pratique collective obligatoire</p> <p>- Ensemble Séance collective. Durée : entre 45 mn et 2h hebdomadaire selon le calendrier scolaire. L'inscription engage l'élève de septembre à juin. Il s'engage à suivre de façon régulière et assidue les répétitions selon le planning établi par l'enseignant et à participer aux différentes prestations publiques programmées pour l'ensemble dans le programme d'action culturelle du Conservatoire.</p>
CONTENU	<p>- Parcours Personnalisé Pratique instrumentale et collective</p> <p>- Formation Complémentaire Pratique vocale et instrumentale individuelle et collectives Pratiques collectives musique de chambre et orchestre</p> <p>- Ensemble Le programme musical est défini par l'enseignant responsable de l'ensemble choisi. Il doit correspondre à la fois aux objectifs de formations des élèves inscrits en cursus, au niveau de pratique instrumental moyen de l'ensemble, et au programme d'action culturelle du Conservatoire.</p>
EVALUATION	<p>- Parcours Personnalisé Contrôle continu et dossier de l'élève Il n'y pas d'examen de fin de cycle</p> <p>- Formation Complémentaire Évaluation continue, dossier de l'élève</p> <p>- Ensemble Évaluation continue, dossier de l'élève. Non obligatoire pour les adultes.</p>
ET APRES	<p>Continuer une pratique musicale amateur autonome.</p> <p>Ou</p> <p>S'engager dans un cursus pré-professionnalisant au sein d'une structure adaptée.</p>

PARCOURS ADULTE - 1 an renouvelable dans la limite des places disponibles

Concerne toutes les disciplines instrumentales

Pour le chant, se reporter à la fiche Parcours Chant : le parcours adulte correspond au parcours chant individuel hors cursus dans la limite des places disponibles.

OBJECTIFS	Favoriser la pratique amateur
CONDITIONS d'ADMISSION	Avoir plus de 25 ans, être débutant ou avoir déjà un bagage musical
CONTENUS	Cours instrumental ou vocal hebdomadaire Solfège adulte conseillé Pratique d'ensemble si le niveau instrumental le permet.
ORGANISATION	1 an renouvelable dans la limite des places disponibles . Cours individuel ou collectif sur la base de 30mn par élève . Une pratique collective instrumentale ou chorale obligatoire pour les débutants.
EVALUATIONS	Évaluation continue. Dossier de l'élève
ET APRES...	En fonction du niveau de connaissances et de maîtrise instrumentale, si l'instrument pratiqué le permet, participer à un ensemble de pratique collective.

PARCOURS MUSIQUES ACTUELLES ET JAZZ – 5 ans maximum

Ce parcours de formation s'adresse à tous les publics à partir de 13 ans.

Il concerne :

- Des adolescents débutants qui souhaitent orienter leur pratique vers les répertoires des MAA ou vers la création.
- Des publics issus des musiques actuelles et du jazz qui veulent approfondir leur formation et leur démarche artistique de groupe.
- Des instrumentistes classiques de tout niveau souhaitant s'initier à d'autres pratiques.

Ce parcours est proposé dans une pratique de groupe sur les cinq années du cycle unique.

Il concerne en priorité les disciplines suivantes :

- Batterie
- Guitare électrique
- Guitare basse
- Guitare folk
- Piano variété

autres disciplines pouvant intégrer un groupe :

- Chant
- Instruments de l'orchestre

CYCLE unique – 1 à 5 ans

OBJECTIFS	Acquisition des bases théoriques et techniques nécessaires au jeu en groupe.
CONDITIONS d'ADMISSION	A partir de 13 ans en fonction des places disponibles selon les besoins de constitution des groupes.
ORGANISATION	Durée : 1 an renouvelable quatre fois et dans la limite des places disponibles. Pratique collective et Formation théorique
CONTENUS	<ul style="list-style-type: none">- Cours de groupe instrumental hebdomadaire de 45 mn- Cours de piano variété 2 ans maximum destiné à des élèves débutants- Cours collectifs de technique instrumentale (pour les batteurs et les guitaristes) de 45 mn- Cours improvisation jazz de 45 mn- Jazz Band 1h15- Cours de culture musiques actuelles (théorie 45 mn et écoute 45 mn) : 1h30 pour 12 élèves (obligatoire seulement la 1ère année) Pratique d'ensemble obligatoire (groupe maa)
EVALUATION	Évaluation continue, Dossier de l'élève Prestations scéniques deux fois par an minimum Une sixième année peut être accordée sur demande, dans la limite des places disponibles.

PARCOURS CHANT – durée variable selon le cursus choisi

OBJECTIFS	Initier en cours collectif, au plaisir de la pratique du chant par la pratique chorale et la technique vocale. En fonction de l'âge, acquérir des éléments de technique vocale en cours individuel ou semi-collectif par l'approche d'un répertoire vocal adapté.
CONDITIONS D'ADMISSION	Avoir 8 ans au minimum au 31 décembre de l'année d'inscription (cours individuel : uniquement à partir de 15 ans) Accessible aux élèves adultes dans la limite des places disponibles
CONTENUS	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique vocale collective - Pratique vocale individuelle à partir de 15 ans - Solfège - Technique vocale en cours collectif
ORGANISATION	<p>CHANT CHORAL (dès 8 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les deux premières années : Chant choral/Solfège 1h00 hebdomadaire - à partir de la 3ème année : solfège (1h15 à 1h30), technique vocale (cours collectif d'1h) et pratique collective (Chœur d'enfants 1h, chœur de jeunes 1h30) selon âge et niveau. <p>CHANT INDIVIDUEL (à partir de 15 ans)</p> <p>Deux dispositifs de formation coexistent. Des passerelles sont possibles en fonction du projet personnel de l'élève et de l'avis de l'enseignant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le parcours hors cursus dans la limite des places disponibles : les contenus de formation sont liés à la pratique chorale et permettent de développer la connaissance du répertoire du chant. <p>Cours de chant individuel (30 mn) Pratique vocale collective (1h30 à 2h) selon âge et niveau : Chœur de jeunes (adolescents), Vocalis (adultes 1er niveau), ou Talea (adultes confirmés) Solfège non obligatoire</p> <p>- le parcours diplômant</p> <p><i>en fonction du parcours musical antérieur et sur avis de l'enseignant spécialiste, possibilité de classement dans l'un des niveaux suivants :</i></p> <p>Cycle I (entre 2 et 5 ans)</p> <p>Cours de chant individuel (30 mn) Pratique vocale collective (1h30 à 2h) selon âge et niveau : Chœur de jeunes (adolescents), Vocalis (adultes 1er niveau), Talea (adultes confirmés) Solfège (1h à 2h) selon le niveau</p> <p>Cycle II (entre 3 et 5 ans)</p> <p>Cours de chant individuel (30 mn la 1ère année puis 45 mn) Pratique vocale collective (1h30 à 2h) selon âge et niveau : Chœur de jeunes ou Talea Solfège (1h à 2h)</p> <p>Cycle III (1 à 2 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cours de chant individuel (1h), obligatoirement accompagné par la pianiste accompagnatrice à raison de 30 mn hebdomadaire.

	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique vocale collective (1h30) : Talea - Solfège (2h) - Musique de chambre (au moins une année obligatoire durant le cycle III)
EVALUATION	<p>Hors cursus Évaluation continue sous forme de bulletins semestriels non obligatoire pour les adultes sauf dans le cas d'une demande de passage en cursus complet. (bulletin du 2^{ème} semestre) Assiduité pour la pratique chorale et les prestations en public associées.</p> <p>Parcours complet <u>Fin Cycle I</u> Évaluation continue sous forme de bulletins semestriels transmis aux familles Dossier de l'élève (suivi présence, participation aux manifestations du programme d'action culturelle) Examens de fin de cycle obligatoire à partir de CI/4 en solfège et en instrument. Pour les autres cas, ils doivent être validés au préalable par le Conseil des Enseignants de mi-année. La réussite à l'examen de 1er cycle (avis favorable attribué avec mention Très Bien, bien ou Assez Bien) permet de passer en cycle II, 1ère année ou d'accéder au parcours continué (voir conditions d'accès fiche PC) après avis de l'équipe pédagogique.</p> <p><u>Fin de cycle II</u> Évaluation continue (bulletins semestriels), dossier de l'élève. Examen de fin de cycle obligatoire en CII,4. La réussite à l'examen de 2eme cycle (avis favorable attribué avec mention Très Bien, Bien ou assez Bien) permet de passer en cycle III, en CII/5 ou d'accéder au parcours continué (voir conditions d'accès fiche PC) après avis de l'équipe pédagogique. Le BEM est validé dès lors que les unités de valeur suivantes sont validées : Pratique vocale et Solfège</p> <p><u>Fin de cycle III</u> Évaluation continue, dossier de l'élève. Assiduité pour la pratique chorale Examen de fin de cycle pour le solfège Épreuve de milieu de cycle III obligatoire à la fin de la première année. Examen de fin de cycle obligatoire à l'issue de la 2ème année</p>
ET APRES...	<p>Le Certificat d'Etudes Musicales (CEM) est décerné dès lors que les unités de valeur suivantes sont validées : Pratique vocale (voix, musique de chambre, pratique chorale) et Solfège Le 3ème cycle constitue une fin en soi. Ce cycle d'étude se termine par l'obtention du CEM</p> <p>L'élève peut choisir de continuer son parcours musical en Parcours Continué selon les places disponibles. Deux formules possible : formation complémentaire ou Ensemble</p>

